

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013**

Compte Rendu sommaire  
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LAS-SOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 40

Madame Silvina CARRETTE a été nommée secrétaire de séance.

**I – SMACL ASSURANCES : ENCAISSEMENT CHEQUE SINISTRE DU 03/12/2012**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un chèque de l'assurance SMACL concernant le remboursement du sinistre : dégâts des eaux survenu dans le vestiaire de la cantine & dans la salle de catéchisme.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le chèque de la banque Crédit Agricole, émetteur SMACL ASSURANCES – 141, avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9, pour le remboursement total de ce sinistre.

**II – SDE03 : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS**

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle modification de ses statuts est engagée par le SDE03, afin d'intégrer l'évolution de la demande de ses partenaires dans le département.

Un complément à l'article 3 est proposé pour prévoir une 6<sup>ème</sup> compétence optionnelle : l'organisation d'un service public de distribution de chaleur.

Cette évolution est rendue nécessaire suite à une réflexion menée par le syndicat sur certains projets : au départ la commune souhaite un réseau interne de chaleur bois pour plusieurs bâtiments communaux.

Puis le SDE03 se rend compte qu'un organisme institutionnel a un projet similaire sur la même commune, à quelques centaines de mètres de là.

Cela n'est pas rationnel, il faut optimiser les fonds publics et donc faire des économies d'échelle sur les investissements, avec un retour sur investissements, avec un retour sur investissements plus rapide, et des coûts de fonctionnement et de fourniture de bois moindres.

La modification statutaire permettrait donc de rendre les statuts plus aptes à répondre aux attentes des personnes morales non adhérentes et partenaires du syndicat dans le département.

La rédaction proposée tend à intégrer la vente de chaleur, dans un objectif de mutualisation d'équipements destinés à chauffer les bâtiments d'adhérents avec le chauffage d'immeubles voisins, dans l'esprit de se limiter à ces cas de coordination.

Je vous propose de prendre connaissance en détail de la rédaction de cette modification des statuts, adoptée par le comité syndical du SDE03 le 11 juillet 2013 et déposée en Préfecture, et de vous prononcer sur cette évolution statutaire.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **Adopte** la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 11 juillet 2013.

**III – RECENSEMENT POPULATION 2014 : DESIGNATION DE 2 AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2014 va débiter le recensement des habitants de la commune et précise que la collecte des données débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014 ; il rappelle également la nomination du coordonnateur communal par arrêté du 30 mai 2013, désignant Madame Chantal ARNOUD et Monsieur Régis THEVENOUX en tant que suppléant.

Il informe le conseil municipal des 2 candidates retenues en tant qu'agents recenseurs : Madame BOUTON Cindia et Madame LUMINET Chantal.

*CONSIDÉRANT* qu'il appartient à la Commune de nommer et de fixer la rémunération des agents recenseurs et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition de candidatures faite par Monsieur le Maire ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'établir les arrêtés de nomination des 2 agents recenseurs retenus ;
- **Précise** que la rémunération de ces agents sera fixée ultérieurement par délibération, la commune ne disposant pas des informations nécessaires.

**IV – ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2013**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, la décision du Jury et propose d'attribuer aux lauréats les prix suivants en plus du cadeau remis à chaque participant : 1<sup>er</sup> prix 30€, 2<sup>ème</sup> prix 25€, du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> prix 20€ et du 6<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> prix 15€.

Le régisseur titulaire ou suppléant nommés par arrêté en date du 29 Juin 2010, seront chargés d'encaisser le montant total des prix à savoir deux cent cinquante Euros (250 €) et Monsieur Michel LASSOT, Maire, remettra le prix à chaque lauréat qui signera la liste d'émargement établie à cet effet.

**V – ACHAT D'UN ONDULEUR (PROG. N°337) : ETUDE DE DEVIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, la nécessité de remplacer l'onduleur du secrétariat de la Mairie, l'actuel présentant un dysfonctionnement et expose le devis de la société ITD SYSTEM de Paray Le Monial (71).

Après examen des devis, le Conseil Municipal délibère, et, à la majorité des présents (Monsieur Régis THEVENOUX ayant quitté la salle ne souhaitant pas prendre part au vote), avec 9 voix :

- **accepte** le devis n°19037 de la société ITD SYSTEM de Paray Le Monial (71) pour le remplacement de l'onduleur du secrétariat de la Mairie.
- **dit** que cette dépense est inscrite au budget 2013, en section d'investissement, programme n°337.
- autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès de la société et signer tous documents relatifs à ce dossier.

**VI – SYRMA ENERGIES : NOUVEAU BAIL EMPHYTEOTIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, concernant le projet de la centrale photovoltaïque, l'entreprise NOVEO (groupe allemand) auteur du projet a annoncé qu'elle se retirait de celui-ci, suite à cela Monsieur le Maire a été contacté par une autre société SYRMA ENERGIES, représentée par TENERGIE, avec une nouvelle proposition de bail emphytéotique.

Après réflexion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- décide de ne pas se prononcer, pour l'instant, sur la proposition faite par la société SYRMA ENERGIES, représentée par TENERGIE, de revoir celle-ci et même d'autres offres.

**VII – FRANCE TELECOM LEASE : REMBOURSEMENT - FACTURATION DU 01/09 AU 31/10/2013**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un chèque de FRANCE TELECOM LEASE concernant le remboursement d'une double facturation pour la période du 01/09 au 31/10/2013.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents :

- **Accepte** le chèque bancaire n°40170 daté du 04.09.2013 de la banque Société Générale, émetteur FRANCE TELECOM LEASE – Tour d'asnières halls 3 & 4 – 4 avenue Laurent Cely – 92600 ASNIERES SUR SEINE, pour le remboursement d'une double facturation.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives attenantes à ce dossier.

**VIII – PHOTOCOPIEUR MAIRIE : REVISION DU CONTRAT DE LOCATION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société EQUIP'BUREAU pour une révision du contrat de location actuel du copieur couleur, fax, imprimante, scanner de la mairie avec comme proposition changement de l'appareil SAGEM MF 9626 contre un KYOCERA TASKALFA 2550ci ayant plus de capacité sur le disque dur ainsi qu'une plus grande mémoire vive et une plus haute résolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition faite par EQUIP'BUREAU aux fins d'acquiescer un nouvel appareil copieur couleur, fax, imprimante, scanner pour le secrétariat de la mairie avec souscription d'un nouveau contrat de location de 5 ans.

**IX – DECISION MODIFICATIVE : PROGRAMME N°327 « ECOLE ANNEXE »**

\* 1°) Section investissement recettes prendre à l'article « 10222 FCTVA » ⇨ 20 000€ et

Imputer au programme n°327 « Ecole annexe » à l'article « 2313 constructions » ⇨ 20 000€.

**COURRIERS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu, début septembre, des demandes de parents d'élèves empruntant le car pour se rendre dans leurs établissements scolaires respectifs du secondaire, le sollicitant pour faire la demande de points d'arrêts supplémentaires sur la commune, de ce fait Monsieur le Maire a pris contact avec le Conseil Général de Saône et Loire, service des transports, suite à cela il a reçu un courrier réponse dont il donne lecture et où est précisé que ceux-ci étudient notre dossier.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande effectuée par Madame BARBIERE, locataire pour la commune à 'La Croix Rouge', sollicitant la commune pour le remplacement du poêle, installé dans la maison lors de leur emménagement il y a 3 ans, car celui-ci n'est plus en état de fonctionnement plaques intérieures fendues. L'assemblée a pris en compte la demande de Madame BARBIERE et sera étudiée au prochain conseil municipal.

Requête d'un administré : repeindre les abris bus en bois.

**FIN DE SEANCE : 22 h 35.**

Le Maire,  
Michel LASSOT

